

Service responsable:

Département du territoire et de l'environnement

Direction générale de l'environnement (DGE)

DIREV – Assainissement – *Inspection des citernes*

Ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges – T 41 21 316 75 42 – F 41 21 316 71 82 – www.vd.ch/dge

Annexes à fournir dans le cadre de la mise à l'enquête ou d'une demande d'autorisation

- Un plan de situation ou un extrait de plan cadastral
- Plan du local citerne et chaufferie
- Coupe transversale des installations intérieures et souterraines (citerne(s) et conduites).

Nombre d'exemplaires requis

- Un exemplaire à conserver par l'auteur du projet. Il sera réutilisé lors de la réception de l'ouvrage comme notification de bonne conformité dûment signé par l'installateur et l'autorité de contrôle pour les installations soumises à autorisation.
- Un exemplaire pour la DIREV *inspection des citernes*.
- Un exemplaire pour la Municipalité.
- Un exemplaire pour le propriétaire.

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Commune : Ecublens District : Ouest Lausannois

Lieu dit et/ou adresse : Route de la Pierre 7

Coordonnées géographiques : 2532539 / 1153489 Secteur de protection des eaux : ☐ S ☐ A_u ☒ ÜB

N° de parcelle : 581 No ECA : -

1.1 Propriétaire

Nom : Fondation Asile des Aveugles Prénom : _____

Adresse : Avenue de France 15

No postal : 1001 Localité : Lausanne

Téléphone : 021 626 81 11 Téléfax : _____

1.2 Auteur du projet

Nom, prénom, raison sociale : Renevey, Raphael, ECUCAD SA

Adresse : 53 Rue de Lausanne

No postal : 1110 Localité : Morges

Téléphone : 079 344 74 52 Téléfax : _____

2. TYPE D'AVIS

2.1 ☐ Avis d'installation **non soumise** à autorisation

2.2 ☐ Avis d'installation **soumise** à autorisation

3. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE

3.1 Produits : ☒ Mazout ☐ Diesel ☐ Essence ☐ Autre : _____

3.2 Situation : ☐ Cave ☐ Enterré ☐ Autre : _____

3.3 Petit(s) réservoir(s) sans remplissage fixe : Volume total : 10 m³ Nombre : _____

☐ Acier ☒ Matière synthétique ☐ Autre : _____

Bac(s) de rétention pour petit(s) réservoir(s) :

☒ Acier ☐ Matière synthétique (RSF) ☐ Par éléments (RSF) ☐ Béton

Revêtement : ☐ Enduit ☐ stratifié ☐ feuille en matière synthétique souple ☐ Autre : _____

3.4 Réservoir(s) de moyenne grandeur ou grand(s) réservoir (s) : Volume: _____ m³

☐ Prismatique ☐ Cylindrique ☐ Sphérique ☐ Acier ☐ Matière synthétique ☐ Autre: _____

Bassin de rétention pour réservoir(s) de moyenne grandeur ou grand(s) réservoir(s) :

☐ Acier ☐ Béton ☐ Autre : _____

Revêtement : ☐ Enduit ☐ stratifié ☐ feuille en matière synthétique souple ☐ Autre: _____

➤ Pour les bassins de rétention en béton sans revêtement, test hydraulique obligatoire et PV du test à délivrer lors de la réception de l'installation.

➤ Pour les enduits, stratifiés et feuilles en matière synthétique souple, certificat d'un applicateur membre de l'assurance qualité "VQSG", à délivrer lors de la réception de l'installation.

4. SIGNATURES

L'auteur du projet et l'installateur certifient et déclarent que la réalisation de l'installation est conforme aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) et aux directives cantonales. Le propriétaire ou son représentant légal a pris connaissance de ces obligations. Demeurent réservées les exigences des autres domaines de protection, notamment la police du feu et la SUVA.

4.1 Lors de la mise à l'enquête ou demande d'autorisation

4.1.1 Auteur du projet

Lieu et date : 28.07.2026

Signature : _____

4.1.2 Propriétaire ou son représentant légal

Lieu et date : Ecublens, 05.08.2026

Signature : _____

Mirella Garruppi
Directrice EMS
Clair-Soleil et Recordon

4.2 Lors de la mise en service de l'installation

4.2.1 Installateur (la référence de l'entreprise doit être clairement mentionnée, n° de tel, adresse, etc....)

Lieu et date : _____

Signature: _____

4.2.2 Réception par la Municipalité (seulement pour les installations soumises à autorisation ou selon condition spécifique dans le permis de construire).

Lieu et date : _____

Sceau et signature: _____

Bases légales déterminantes

- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991
- Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998
- Loi cantonale sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974
- Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et son règlement d'application (RATC) du 19 septembre 1986
- Les règles techniques reconnues par les Services cantonaux et les associations professionnelles
- Les directives cantonales.

Ce formulaire peut être obtenu auprès de la DIREV, ou directement sur le site Internet de la CAMAC (<http://www.camac.vd.ch>).

